
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la gestion de la dette.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif en mars 2021,

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Monde, Zone Euro et Territoire National

Monde : la pandémie mondiale de la Covid-19, son impact sur 2020 et les projections sur 2021 et 2022.

La pandémie de la Covid-19 se révèle début 2020 et l'économie mondiale évolue au rythme des mesures de restrictions imposées par les pays pour y faire face. L'accélération de la propagation de l'épidémie puis l'accalmie après des périodes de confinement, et de nouveau une vague de contamination obligent les institutions supranationales et les différents gouvernements à mettre en place des plans de soutiens massifs au niveau sanitaire et économique.

La production mondiale devrait renouer avec une croissance de 5.5 % en 2021 et 4.2% en 2022, soit un niveau bien inférieur à celui des projections pré-COVID. Le degré accru d'incertitude vient souligner l'importance du rôle important d'une coopération internationale pour l'accès aux traitements et aux vaccins.

Latest World Economic Outlook Growth Projections

(real GDP, annual percent change)	ESTIMATE	PROJECTIONS	
	2020	2021	2022
World Output	-3.5	5.5	4.2
Advanced Economies	-4.9	4.3	3.1
United States	-3.4	5.1	2.5
Euro Area	-7.2	4.2	3.6
Germany	-5.4	3.5	3.1
France	-9.0	5.5	4.1
Italy	-9.2	3.0	3.6
Spain	-11.1	5.9	4.7
Japan	-5.1	3.1	2.4
United Kingdom	-10.0	4.5	5.0
Canada	-5.5	3.6	4.1
Other Advanced Economies	-2.5	3.6	3.1
Emerging Markets and Developing Economies	-2.4	6.3	5.0

Source : IMF, World Economic Outlook Update January 2021

Europe : soutien massif des institutions européennes face à la crise sanitaire

L'Europe a connu une chute vertigineuse du PIB sur le 1^{er} semestre 2020, due aux restrictions et aux confinements liés à la crise sanitaire.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont accordés pour la mise en place d'un important plan de relance de 750 Md€ en prêts et subventions, en plus d'un programme destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée (100 Mds€). La BCE, avec une politique monétaire favorable, a permis aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Pour 2021, les économistes se déclarent relativement confiants sur une remontée de l'activité. L'espoir repose sur la vaccination permettant de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Les pays européens devraient, en parallèle, bénéficier des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

France : le plan « Relance France » et l'évolution incertaine de la crise sanitaire

La prévision de croissance du pays en 2021 de +8% inscrite dans la présentation générale du PLF2021 est revue à la baisse au regard de la projection, courant janvier 2021, du FMI à +5.5%.

Pour 2021, la loi de finances pour 2021 table quant à elle sur **une prévision de croissance de +6%**, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

L'évolution de la crise sanitaire est toutefois incertaine.

À la faveur de la forte épargne accumulée pendant le confinement, de l'impulsion du plan de relance, la reprise de la consommation pourrait être plus dynamique qu'attendu, notamment en cas de progrès significatifs dans le traitement et la maîtrise de l'épidémie. À l'inverse, l'investissement des entreprises pourrait pâtir plus sévèrement des séquelles de la crise.

Annoncé début septembre 2020, le plan « France Relance », d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans (financé à hauteur de 40 Md€ par l'Europe), est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans la Loi de Finances pour 2021. Elle se décline autour de trois priorités :

- Écologie : le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- Compétitivité : l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche de relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- Cohésion : le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES

CONTEXTE GENERAL

La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Le plan prévoit ainsi une baisse des impôts de production des entreprises à partir de 3 leviers : la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), la baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET), la révision des valeurs locatives des établissements industriels (réduction de 50%).

La crise sanitaire générant toujours des dépenses « exceptionnelles », le niveau des finances locales subi ainsi un « effet de ciseau » avec des dépenses de fonctionnement augmentant plus fortement que les recettes.

Le plan de relance prévoit donc également la compensation intégrale et dynamique de cette baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€. Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État (PSR), à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

Filet de sécurité reconduit en 2021

Initialement non inscrite dans le PLF pour 2021, la reconduction d'un « filet de sécurité » pour les recettes fiscales (excluant les recettes domaniales) du bloc communal a été intégrée au texte durant la discussion budgétaire. Toutes les communes et tous les EPCI de France devraient ainsi disposer d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales des trois dernières années. Le gouvernement a estimé le montant global à 200 millions d'euros « si les recettes sont au rendez-vous ».

LA LOI DE FINANCES POUR 2021

Les dotations :

- Les transferts financiers de l'État vers les collectivités baissent de 10% par rapport à la LFI de 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de la taxe d'habitation jusqu'en 2021, le produit de la taxe d'habitation est affecté au budget de l'État et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales ;
- Les concours financiers augmentent de près de 5%. Ils sont composés à environ 90% de quatre dotations :

- La dotation générale de décentralisation (DGD),
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui reste stable à 1.046 Ms€,
 - La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) mis à part le supplément d'un milliard d'euros de DSIL obtenu avec le plan de relance "France Relance" du gouvernement, supplément destiné à verdir un certain nombre d'opérations d'investissement reste stable à 0.6 Ms €;
 - La dotation globale d'équipement (DGE) des départements ;
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable également en 2021 à hauteur de 26.8 Mds, dont 18,3Mds € pour le bloc communal et 8,5Mds € pour les départements ;
 - L'automatisation du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) reportée successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

La péréquation :

- Hausse de la péréquation verticale de 220 Ms € ; la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentent chacune de + 90 Ms €.

La fiscalité :

- La taxe d'habitation (TH) : la suppression de la TH sur les résidences principales pour 80% des foyers, va continuer progressivement sur 2 ans pour les 20% restants.

La perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Un coefficient correcteur sera mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation ;

- La taxe foncière sur les propriétés bâties est impactée par la réduction des valeurs locatives des locaux industriels. Un nouveau panier fiscal entre les collectivités est redéfini : transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes ;
- La taxe sur la consommation d'électricité sera simplifiée dans son recouvrement et les tarifs seront harmonisés.

RETROSPECTIVE 2020 : maîtrise des coûts et investissements dans un contexte pandémique

La France connaît une crise sanitaire sans précédent depuis mars 2020. Afin de protéger les andelysiens les plus fragiles et isolées, la ville des Andelys a multiplié les services d'aide à la personne durant toute l'année 2020 :

- Portage de repas à domicile,
- Livraison de course et de médicaments,
- Soutien psychologique, visites à domicile,
- Distribution de masques lavables de protection.

Ce contexte épidémique n'a d'ailleurs pas été sans conséquences sur l'activité de la ville : perte de recettes, soutien financier aux commerçants et partenaires économiques, suppression des manifestations, dépenses spécifiques liées au covid 19. Les éléments d'analyse décrits ci-après démontrent une gestion rigoureuse budgétaire de cette période particulière. Le Covid 19 n'a toutefois pas eu un effet négatif direct sur les comptes de la collectivité.

IMPACT COVID-19 vs REEL 2019

Dépenses			Recettes		
Nature des dépenses	Dépenses supplémentaires	Dépenses non réalisées	Recettes supplémentaires	Recettes non réalisées	Nature des recettes
Dépenses spécifiques supplémentaires	70 760	-	-	51 570	Loyers/taxes/redevances
Dépenses spécifiques	48 768	-	-	16 220	Loyers
Forfait et tournage Projet Vidéo publicité	3 540	-	-	10 000	Taxe additionnelle droits enregistrement
Forfait de tournage et vidéo publicité	2 580	-	-	4 500	DOP Terrasses
Diffusion son et video du Conseil Municipal du 30-06-2020	2 022	-	-	2 860	Location salles
Versement subvention spécifique UCIAL Aide aux commerçants pour Noël	3 500	-	-	4 500	Redevance marché Samedi
Matériels informatiques télétravail + visio (pc +visio)	9 600	-	-	2 490	Visites musée + médiation
Masques supplémentaires pour le personnel (Carteret)	750	-	-	11 000	Abonnement salle de remise en forme
alimentation - restauration municipale		52 000	-	53 500	restauration municipale
Manifestations culture - loisirs	29 609	31 720	14 075		Recettes spécifiques masques
Noël	27 609,00		-	-	
Animation square poussin	2 000,00		-	-	
14-juil	-	16 611	-	-	
Tournoi	-	11 370	-	-	
Concert	-	3 739	-	-	
Manifestation Centre social	-	3 000	-	-	
Normandie Images	-	3 000	-	-	
Manifestations sport	-	9 571	-	-	
Tour Eure	-	4 000	-	-	
Sport ma santé	-	3 176	-	-	
Faîtes du sport	-	695	-	-	
Fappadingue	-	1 700	-	-	
Ecoles	-	26 945	-	-	
Transports	-	22 000	-	-	
Carnaval	-	4 945	-	-	
Associations	-	123 000	-	35 000	Droits de place Foire à tout
TOTAUX	100 369	246 236	14 075	140 070	TOTAUX
TOTAL COUT VILLE	-			19 871,78	

LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

■ Section de fonctionnement – Dépenses

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget primitif 2020	Réalisé prévisionnel 2020
Charges à caractère général	2 053 065	1 958 833	1 938 819	1 663 008
Charges de personnel	4 837 583	4 872 578	4 989 451	4 973 050
Autres charges de gestion courante	1 308 581	1 311 011	1 209 311	1 110 206,54
Atténuation de produits	2 407	3 407	1 000	-
Charges financières	266 756	249 540	230 260	221 280,89
Charges exceptionnelles	321 333	67 960	88 515	85 350,39
Dépenses imprévues	0	0	40 000	-
TOTAL DEPENSES REELLES	8 789 725	8 463 329	8 497 356	8 052 896
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	228 738	216 783	1 118 299	370 366
TOTAL	9 018 463	8 680 112	9 615 655	8 423 262

Les dépenses réelles 2020 sont inférieures à celles prévues au budget primitif 2020 et à celles de 2019. Ces résultats sont liés à des économies de gestion mais également dus à l'impact du Covid 19, concernant les charges à caractère général et autres charges de gestion courante. On note un budget maîtrisé sur les charges de personnel et un coût moindre sur les charges financières.

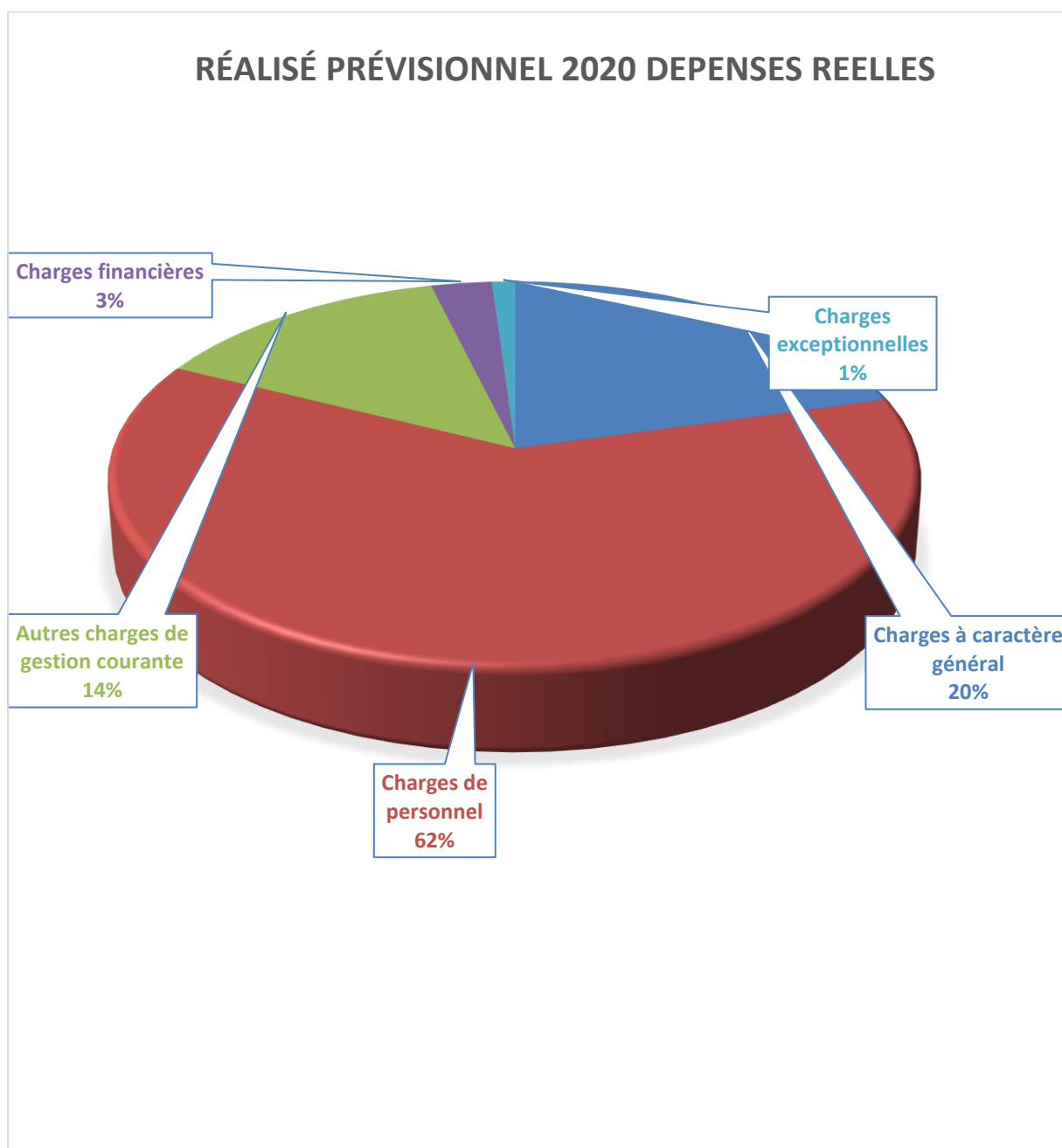
Les charges à caractère général : le niveau des dépenses de fluides et de carburant est en baisse ; on note une baisse importante, sur les dépenses « fêtes et cérémonies », « les transports scolaires » et de « restauration scolaire », liée à l'épidémie. La situation sanitaire n'a pas permis également de réaliser certains travaux d'élagage des arbres par notre prestataire de service, qui seront décalés en 2021.

Les charges de personnel : elles sont quasi conformes au budget. Nous constatons une légère baisse liée également à la crise sanitaire (baisse du nombre d'heures supplémentaires).

Les autres charges de gestion courante : la baisse constatée concerne spécifiquement les subventions aux associations et la non réalisation de la Foire à tout.

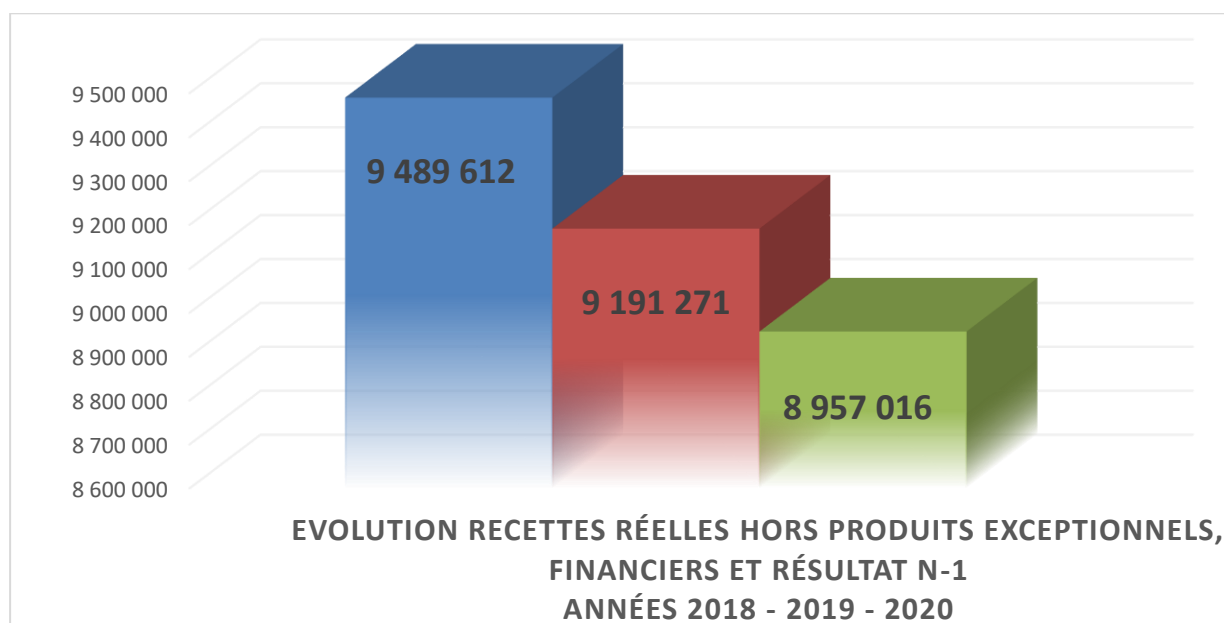
Les charges financières : elles sont inférieures par rapport à 2019 et au budget primitif 2020 du fait d'une évolution positive de la charge de la dette.

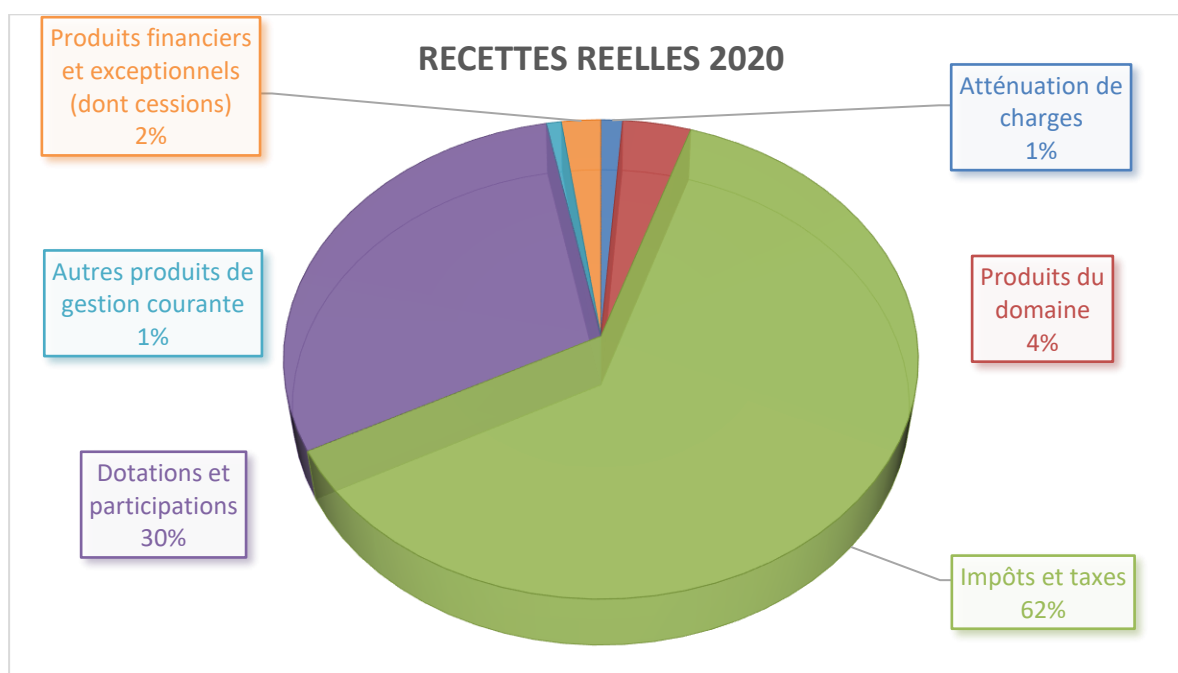
Les charges exceptionnelles : elles contiennent en 2020, une pénalité de 52 K€ sur les contributions au FIPHFP sur la période de 2011 à 2014, ainsi que l'indemnisation versée aux commerçants suite aux travaux de la phase 1 de la place poussin.



■ Section de fonctionnement - Recettes

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget primitif 2020	Réalisé prévisionnel 2020
Atténuation de charges	316 583	262 828	110 788	111 154
Produits du domaine	832 313	501 119	400 225	350 388
Impôts et taxes	5 642 866	5 670 746	5 705 893	5 705 839
Dotations et participations	2 574 666	2 653 664	2 668 106	2 712 651
Autres produits de gestion courante	123 185	102 913	70 153	76 984
Produits financiers et exceptionnels (dont cessions)	82 205	34 952	15 007	201 415
TOTAL RECETTES REELLES	9 571 818	9 226 223	8 970 173	9 158 431
Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 388 221	359 190	175 482	175 482
TOTAL RECETTES D'ORDRE	445 887	424 720	470 000	468 361
TOTAL	11 405 926	10 010 133	9 615 655	9 802 274





Les recettes réelles perçues en 2020 sont supérieures de 188k€ par rapport aux recettes budgétées.

L'explication est uniquement liée à la vente du bâtiment où est situé l'actuel poste de police municipale.

En effet, les pertes de recettes en produit du domaine sont liées à la crise sanitaire et aux décisions prises en faveur de nos partenaires tels que Noé cinéma. Ces pertes sont quasiment compensées par le versement de subventions supplémentaires non prévues.

Néanmoins, elles sont inférieures de plus de 235K€ (en neutralisant les produits exceptionnels) par rapport à 2019. Cette baisse importante est liée des remboursements statutaires inférieurs et surtout aux effets immédiats de la crise sanitaire (produits du domaine : restauration municipale, loyers, salle de fitness....)

➔ **L'excédent de fonctionnement :**

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 affiche **1 204 k€**.

Après intégration du résultat cumulé fin 2019 **de 175 k€**, l'excédent de fonctionnement fin 2020 atteint **1 379 k€**.

➔ **L'épargne de gestion :**

L'épargne de gestion (recettes de gestion – dépenses de gestion) s'élève à **1 210 k€**.

➔ **L'épargne brute :**

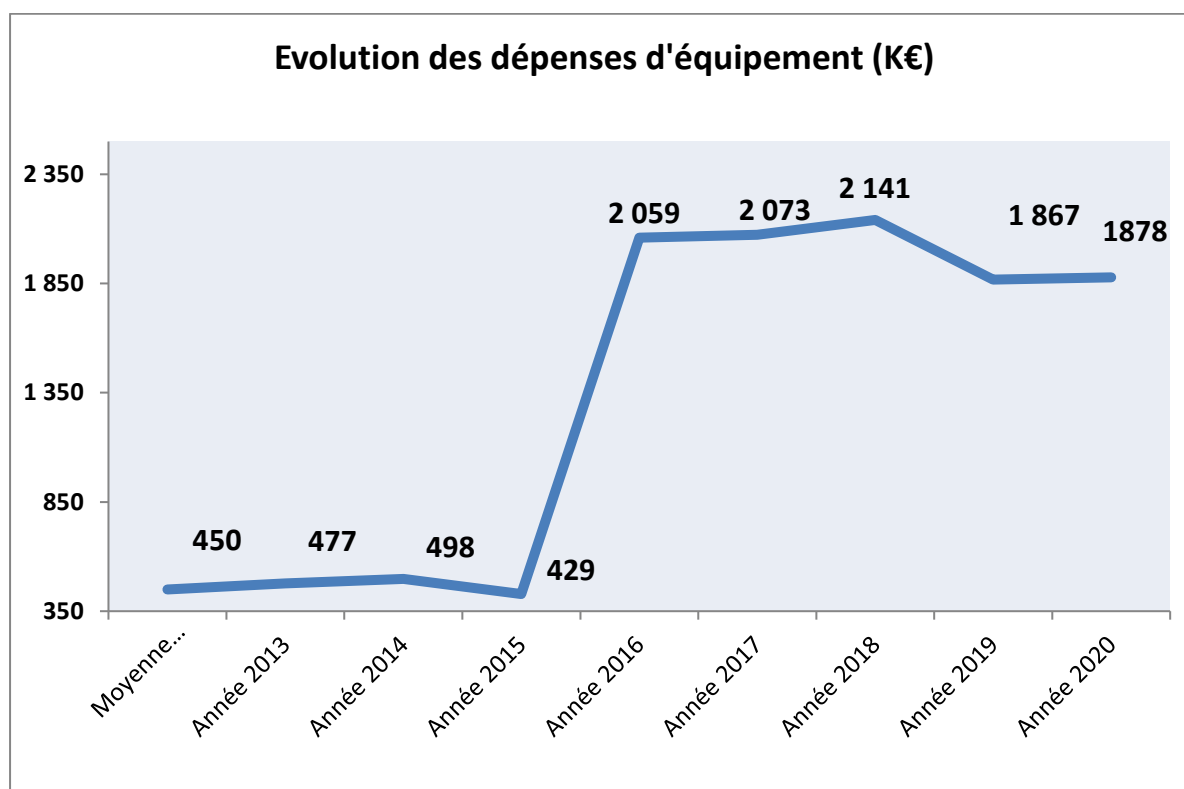
La CAF brute (recettes réelles – dépenses réelles) s'élève à :

- Hors produits exceptionnels et résultat N-1 : **905K€**
- Hors produits, charges exceptionnels et résultat N-1 : **990K€**
- Avec produits, charges exceptionnels et hors résultat N-1 : **1 105K€**
- Avec produits, charges exceptionnels et résultat N-1 : **1 281K€**

■ Section d'investissement – Dépenses – hors résultats N-1 – hors RAR

Chapitres	Budget Primitif	Réalisé
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit	1 195 907,23	0,00
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	470 000,00	468 361,96
041 - Opérations patrimoniales	0,00	43 284,50
16 - Emprunts et dettes assimilées	886 429,77	886 286,14
20 - Immobilisations incorporelles	135 258,00	114 504,48
204 - Subventions d'équipement versé	110 882,00	18 232,22
21 - Immobilisations corporelles	622 484,00	487 975,08
23 - Immobilisations en cours	1 715 740,00	1 257 920,85
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Total général	5 136 701,00	3 276 565,23

Évolution des dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23)



Répartition des dépenses d'investissements par opération :

Opérations	Budget primitif 2020	Réalisé 2020
14 Voirie	144 085,00	126 740,61
20 Cimetières	15 983,00	6 187,01
28 Restauration collégiale Notre-Dame	716 202,00	388 398,24
70 Bâtiments	447 060,00	334 106,66
90 Eclairage public	20 550,00	18 232,22
93 Cinéma	2 000,00	5 248,44
94 Falaises	26 094,00	40 797,36
96 Accessibilité	-	9 400,15
98 Réaménagement place poussin	812 794,00	736 594,73
99 Révision PLU	50 000,00	10 740,00
100 Acquisitions	197 714,00	197 814,73
101 acquisition et restauration œuvre d'art	4 500,00	4 372,48
Total général	2 436 982	1 878 632,63

Place Poussin : Réalisation de la phase 1 des travaux de réaménagement : 736K€ en sus des 390K€ versés en 2019.

Collégiale : Réalisation partielle de la tranche ferme pour 388K€.

Bâtiments publics : Nouveau commissariat de police (115K€), Travaux Ex impartial (35K€), Etude multisites (32K€), création d'une tribune de baseball (21K€), écoles (35K€), équipements sportifs (50K€), travaux divers bâtiments publics (46K€).

Voirie : étude voie douce (21K€), audit voirie (11K€), diagnostic structurel pont futur EHPAD (9K€), aménagement parking finances publiques (30K€), travaux suppression plateau surélevé rue Henry Rémy (41K€), poteaux incendie et panneaux (10K€), divers (4K€).

Acquisitions diverses : école numérique (32K€), panneau lumineux LED (34K€), espaces verts/environnement (6K€), sports/logistique (18K€), matériel informatique (25K€), périscolaire (8K€), restauration scolaire (25K€), illuminations Noël (26K€), mobiliers/signaletiques (23K€).

Falaises : MOE sécurisation falaises (12K€), travaux de délestage (17K€), travaux de protection des habitations route des falaises (11K€).

Eclairage public : renfort aérien rue pasteur et place poussin (18K€)

■ Section d'investissement – Recettes – hors RAR

Étiquettes de lignes	Budget primitif	Réalisé
021 - Virement de la section de fonct	858 298,77	0,00
040 - Opé.d'ordre de transfert	260 000,00	370 365,81
10 - Dotations Fonds divers	358 131,00	377 832,90
1068 - Excédent de fonct. Capitalisé	1 154 539,23	1 154 539,23
13 - Subventions d'Investissement	1 091 732,00	951 583,09
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 222 000,00	1 220 000,00
024 - Produit des cessions	192 000,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	43 284,50
13 - Subventions d'Investissement	0,00	3 985,10
Total général	5 136 701,00	4 121 590,63

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics d'un **montant de 950K€**:

- ➔ Restauration de la collégiale : DRAC, CD 27,
- ➔ Réaménagement urbain Place Poussin : Région au titre du FRADT, l'Etat au titre de la DSIL et le CD 27 (contrat de territoire),
- ➔ Travaux d'amélioration des bâtiments publics : DETR et CD 27,
- ➔ Mise en place de l'école numérique : DETR,
- ➔ Travaux de sécurisation voirie : CD 27 au titre des amendes de police,

- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, soit **328 K€**,

- Un emprunt à taux fixe de **1 220K€**,

- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, soit **50 K€ en 2020** (27 K€ en 2019).

La section d'investissement ressort un déficit cumulé de **350 K€ en 2020 (en intégrant le déficit de 1 195K€ de 2019), hors restes à réaliser**, et de **469 K€ restes à réaliser inclus**, lequel serait comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de **1 379 k€**.

Les restes à réaliser contiennent **139 k€ de dépenses et 21 k€ de recettes** soit un net de **-118 k€**.

Ainsi, le compte administratif 2020 fait ressortir un excédent toutes sections confondues de **910 k€**.

La CAF nette (CAF brute – remboursement capital emprunts) atteindrait quant à elle entre **20K€ et 395K€** en fonction des hypothèses de calcul retenues pour la CAF brute.

UNE FISCALITE MAITRISEE

Les taux d'imposition des trois taxes locales ont évolué de 2009 à 2012. Depuis 2014, les taux sont restés identiques hormis le taux de la taxe foncière sur le bâti sur lequel a été appliquée une baisse de -3% sur 2018 et 2019.

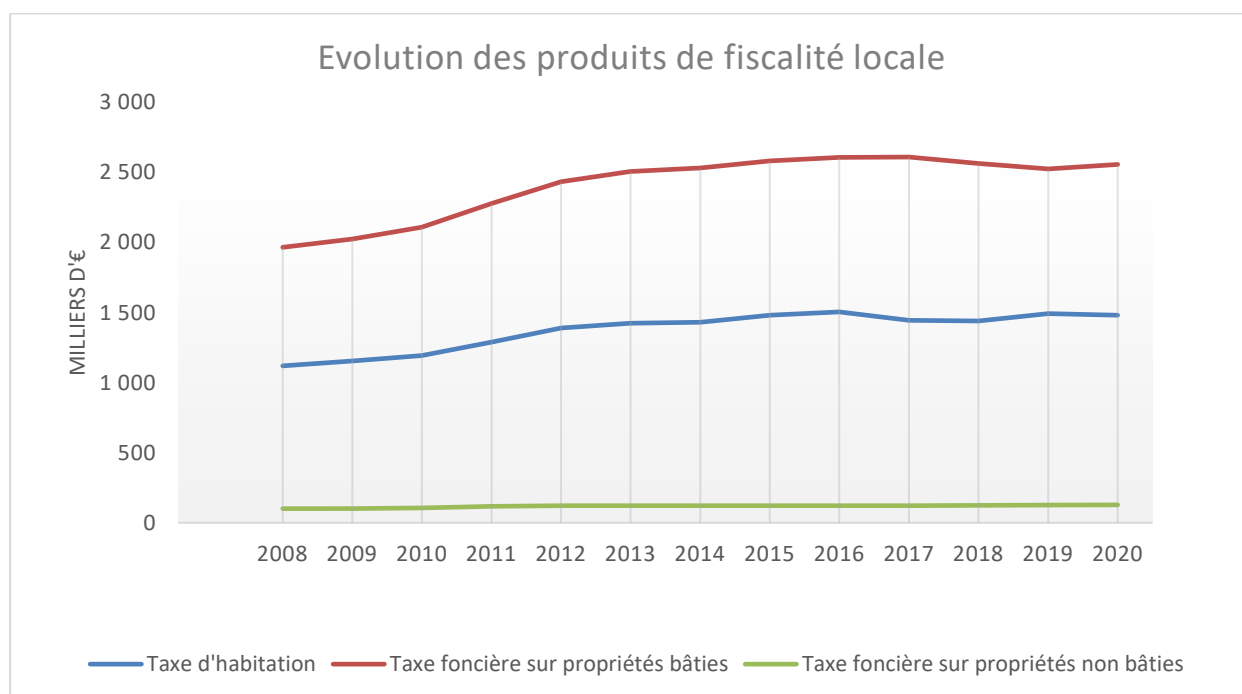
■ Evolution des Taux

Taxe d'habitation	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux communal	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	-
Taux moyen de la strate	14,38	14,47	14,71	14,98	15,13	15,13	15,21	-

Taxe foncière s/ bâti	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux communal	36,46	36,46	36,46	36,46	36,46	35,37	34,31	34,31
Taux moyen de la strate	20,82	20,82	20,99	21,07	20,85	20,85	20,96	20,96

Taxe foncière s/ non bâti	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux communal	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9
Taux moyen de la strate	57,94	57,56	58,52	56,13	52,44	52,44	52,45	52,45

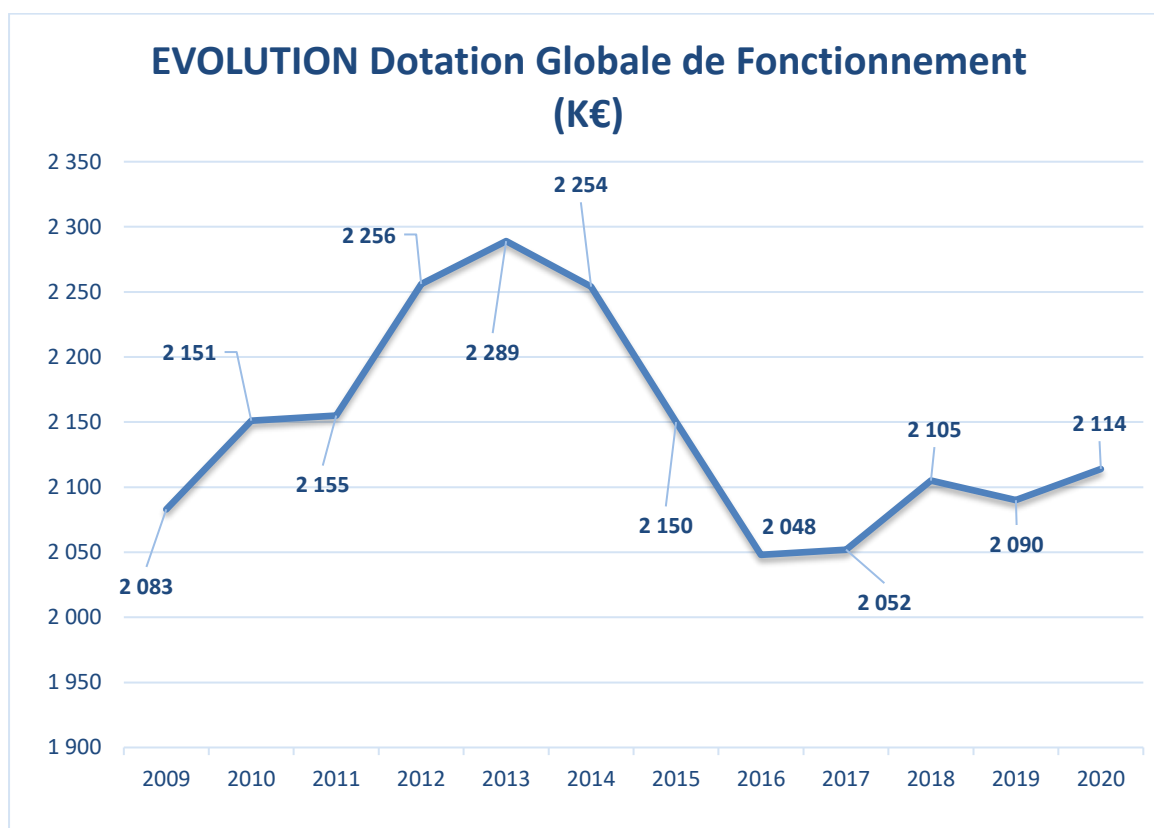
■ Evolution des produits



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement est principalement composée de 3 dotations :

- La dotation forfaitaire,
- La dotation de solidarité rurale,
- et la dotation nationale de péréquation.



	2018	2019	2020
DOTATION FORFAITAIRE	1 183	1 177	1 166
DOTATION SOLIDARITE RURALE	682	696	738
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	240	217	210
TOTAL DGF	2 105	2 090	2 114

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Suivi des effectifs depuis 2016

	Titulaires	Non titulaires	Tout statut
2016	116	45	161
2017 (transfert SNA)	102	36	138
2018	126	34	160
2019	125	34	159
2020	110 pourvus	38 pourvus	148 pourvus
	(103,72 ETP)	(22,84 ETP)	(soit 126,56 ETP)

Évolution des charges de personnel depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	4 921	4 824	4 878	4 487	4 838	4 873	4 973

Les charges de personnel sont conformes au budget primitif (4 989 k€ prévus). Le delta est lié à la baisse du nombre d'heures rémunérées en 2020 du fait de la COVID 19.

Elles intègrent les impacts liés au GVT, aux contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), aux contrats CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), un recrutement à la communication et aux ressources humaines.

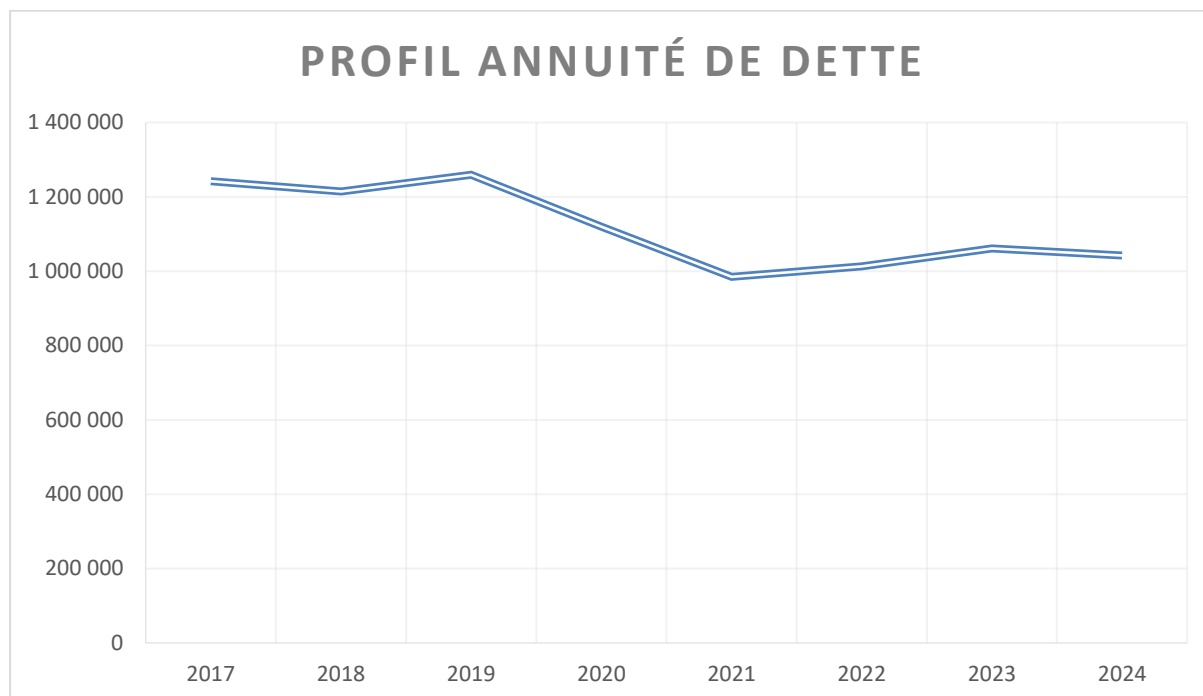
Elles intègrent également les dépenses liées au versement de la prime COVID 19.

CHARGES FINANCIERES

La ville a pu légèrement faire baisser en 2020 l'annuité de la dette, malgré un emprunt supplémentaire de 1220K€ pour le financement de grosses opérations que sont l'aménagement de la Place Poussin et la restauration de la Collégiale.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	807	835	866	952	934	997	887
Intérêts	390	349	333	291	281	262	233
Annuité globale totale (K€)	1197	1184	1199	1242	1215	1 259	1 120

Un emprunt à taux d'intérêt très élevé (3.96 %) va s'éteindre au cours de l'année 2021 et permettra de faire baisser de nouveau l'annuité. Le profil d'annuité de la dette devrait se stabiliser sur les années 2022-2024, tout en intégrant un potentiel emprunt annuel de 1,2M€.



Le RATIO EN ANNEE de capacité de désendettement (dette / épargne brute) est le suivant :

- Hypothèse où la CAF brute n'intègre pas les produits exceptionnels, ni le résultat N-1 mais les charges exceptionnelles : **8,2 années** ;
- Hypothèse où la CAF brute n'intègre pas les produits exceptionnels, ni le résultat N-1 ni les charges exceptionnelles : **7,51 années**,
- Hypothèse où la CAF brute n'intègre pas les produits exceptionnels, ni les charges exceptionnelles mais le résultat N-1 : **6,38 années**,
- Hypothèse où la CAF brute n'intègre pas les produits exceptionnels, mais les charges exceptionnelles et le résultat N-1 : **6,89 années**.

Il est volontairement mis ces différentes hypothèses car elles se retrouvent dans nombre de collectivités, comme mode de calcul de la CAF brute. La seule constante invariable est en principe l'exclusion des produits exceptionnels de cession.

En tout état de cause, le ratio de désendettement est bien inférieur au seuil de vigilance qui se situe autour de 11/12 ans.

L'état de la dette au 31 décembre 2020 affiche un capital restant dû de 7 443 k€ (tableau ci-dessous).

Objet	Organisme prêteur	Capital origine (€)	Type taux	Date fin	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12
CONST 31 LOGT CAPUCI	EURE HABITAT	43 753	TF	01/12/2025	6 ans et 9 mois	5,8	12 316,12
LOGEMENTS D'URGENCE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 330	TF	01/10/2021	2 ans et 7 mois	4,3	704,29
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	985 000	TF	26/01/2021	1 an et 11 mois	3,96	82 075,60
Renégociation au 01.05.07et1/05/2012	DEXIA	5 873 876	TF	01/05/2027	12 ans	4,05	2 122 364,11
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	620 000	TF	05/01/2022	2 ans et 10 mois	4,54	82 666,71
Travaux Acquisitions diverses	DEXIA	400 000	TI	31/07/2024	5 ans et 5 mois	2,25	100 000,05
Acquisitions Travaux divers	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	400 000	TF	01/02/2024	4 ans et 11 mois	4,42	133 134,54
TRAVAUX ACQUIS DIVERSES	DEXIA	350 000	TF	01/11/2026	7 ans et 8 mois	4,68	167 770,96
Caisse des dépôts cinéma	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	412 996	TI	01/04/2036	17 ans et 1 mois	2,01	330 396,80
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2037	17 ans et 10 mois	1,35	715 000,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2033	13 ans et 10 mois	1,46	718 666,63
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/10/2036	17 ans et 7 mois	1,6	794 239,74
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 000 000	TF	01/09/2039	19 ans et 9 mois	1,24	944 490,56
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	34 445	TF	18/07/2024	60 mois	0,6	27 638,17
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	5 650	TF	18/07/2021	24 mois	0,6	5 650,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 220 000	TF	17/08/2040	19 ans et 6 mois	1,03	1 206 247,30
		13 999 050,33					7 443 361,58

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021

LA FISCALITE ET LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

1- Fiscalité

La municipalité, dans un souci de renforcement de l'attractivité de la ville, a décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3% en 2018 et 2019.

Pour 2021 et à l'instar de 2020, au regard de la situation liée au COVID 19 et des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques de l'État et par voie de conséquence sur celles de la Commune, il est inenvisageable de baisser les taux d'imposition.

Il est bien prévu néanmoins une stabilisation des taux de foncier bâti et non bâti.

Les estimations de produits fiscaux seront établies sur la base des taux suivants.

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2021	-	34,31%	74,9%

2- Tarification des services publics locaux

La municipalité, conformément à ses engagements, fait le choix de ne pas augmenter la tarification des services offerts à la population andelysienne.

En outre, des mesures fortes seront prises pour soutenir tant nos administrés que les personnes fragilisées dans cette période exceptionnelle. En effet :

- Le loyer à notre partenaire « Noé Cinéma » ne sera exigible que lorsque le Cinéma pourra rouvrir ses portes,
- Le report des abonnements de la salle municipale de fitness pour les abonnés qui le souhaitent est maintenu,
- Une tarification sociale reste instaurée pour les personnes souhaitant bénéficier du système de portage de repas à domicile mis en place pendant les potentiels périodes de confinement,

Cette liste est loin d'être exhaustive et des mesures complémentaires pourront également être engagées en fonction notamment de l'évolution de la situation épidémique et des moyens financiers à disposition de la collectivité.

LA RECHERCHE CONSTANTE D'UN AUTOFINANCEMENT OPTIMISE

Aux fins de financer les projets structurants de la Commune, la Municipalité se doit d'optimiser son autofinancement de la section d'investissement. C'est un objectif ambitieux au vu de la situation sanitaire, des dépenses que la collectivité devra engager, des choix de soutien qu'elle choisira d'opérer.

1- Des recettes fragilisées

Les dotations de l'État stabilisées

Comme explicité précédemment, il est prévu conformément à la loi de finances pour 2021 une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement.

Dotation Globale de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
Dotation Forfaitaire	1 187 756	1 183 210	1 177 612	1 166 654	1 166 654
Dotation de Solidarité Rurale	633 767	681 717	695 843	738 324	738 324
Dotation de péréquation	230 541	240 958	216 862	209 500	209 500
Total	2 052 064	2 105 885	2 090 317	2 114 478	2 114 478

Le versement de l'attribution de compensation à Seine Normandie Agglomération

La ville percevra au titre de 2021 le montant de **1 073 K€** intégrant notamment les sommes liées au transfert de la compétence périscolaire et accompagnement dans les transports scolaires.

Les conséquences liées au COVID 19 pour 2021

Il est difficile de prévoir les conséquences financières liées au COVID 19 au titre de l'année 2021.

En effet, la lisibilité est incertaine sur les droits de mutation, il est fort probable que les recettes liées à la salle de fitness, au cinéma, au musée et à la location des salles, soient plus que limitées. En outre, et c'est une hypothèse à ne pas totalement écarter, les recettes liées à la restauration pourraient être affectées en cas de confinement et/ou de fermeture des écoles.

2- Une optimisation des moyens et des coûts

■ Malgré l'inscription de dépenses exceptionnelles

A l'instar de 2020, toutes les dépenses seront analysées et toutes les pistes d'économies recherchées : la téléphonie, les prestations informatiques, les fournitures de petit matériel, les fluides, les frais d'affranchissement et documentation.

Si la lisibilité est incertaine sur la réalisation de manifestations sportives et culturelles (les budgets seront néanmoins inscrits), le covid 19 engendrera nécessairement des dépenses spécifiques, à l'instar de 2020.

- **Un budget d'environ 15K€ sera prévu pour l'achat de masques et le matériel de protection sanitaire,**
- **En outre, la ville des Andelys a été retenue au même titre qu'Evreux, Gisors, Louviers comme centre communal de vaccination.** C'était une nécessité de pouvoir offrir cette proximité aux habitants des Andelys mais également des villages à proximité.

Néanmoins, et à titre purement financier, la montée en puissance de la stratégie nationale de vaccination obligera d'étendre les plages horaires d'ouverture actuelles du centre et généreront le paiement d'heures supplémentaires pour le personnel mobilisé.

- **Le choix sera fait également d'inscrire 30K€ en dépenses imprévues.**

■ Une ville dynamique, animée, riche de son tissu associatif

Parce qu'une ville vit notamment au rythme des manifestations qui y sont déployées, elle organisera, si le contexte sanitaire le permet, de manière directe ou indirecte de nombreuses manifestations dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et familiales dès le second trimestre. Les services, en lien avec les associations, travaillent d'ores et déjà notamment à la réalisation :

Sport :

- Du tour de l'Eure junior,
- De la course de côte,
- De la retransmission de la finale de la coupe d'Europe de football,
- D'une nouvelle édition de la manifestation « faites du sport »
- De la seconde édition de la « Frappadingue » ;
- D'une nouvelle édition du trail des rois maudits ;

Culture et loisirs :

- De l'exposition « siloe » au musée Nicolas Poussin,
- Du traditionnel feu d'artifice,
- De la première édition « d'été en seine » consistant à la réalisation d'animations sportives, musicales et la création d'une plage en bord de seine. A ce sujet, un appel à projets sera lancé prochainement pour l'utilisation de la capitainerie ;

- Des fêtes du printemps et d'automne,
- De l'édition 2021 du festival de Noël, couplée avec l'inauguration de la place poussin.

Santé/social, jeunesse et citoyenneté

- Mars bleu : actions de prévention autour des addictions (tabac, alcool) mais aussi de dépistage du cancer colorectal,
- Octobre rose : action de prévention contre le cancer du sein,
- Semaine du droit, à l'occasion des 20 ans du Conseil Départemental de l'Accès au Droit,
- Actions en faveur de la jeunesse : chantier jeunes, promotion de la citoyenneté pour encourager la participation des jeunes à la vie locale (visite des institutions), lutte contre le décrochage scolaire (création d'un CDFF, ...),
- Manifestation « une culture, un pays » ;

Le soutien de la municipalité aux associations andelysiennes sera également important, mais en corrélation avec leurs actualités et projets.

■ La poursuite de l'optimisation des charges de personnel

Le cadrage budgétaire pour le budget 2021 a fixé un objectif **d'augmentation maximale des charges de personnel de 1%** :

Cet objectif est ambitieux car le budget ressources humaines devra intégrer :

- les effets issus des réformes gouvernementales, liés au glissement vieillesse technicité et l'augmentation des cotisations patronales, le PPCR pour environ **35K€**.
- le renforcement en moyens humains du service informatique pour environ **15-20K€**. en effet, la ville a fait le choix d'un recrutement d'un technicien informatique à plein temps en lieu et place de la mutualisation actuelle du technicien actuel, avec SNA. Les nombreux projets informatiques en cours de développement (école numérique,...) ou en réflexion (guichet unique) nécessitent d'étoffer le service en temps horaire.

■ Des charges financières en baisse

Comme évoqué dans le présent document, il est prévu au regard du profil de dette, une annuité de remboursement en baisse par rapport à 2020.

Au titre de 2021 :

- Intérêts de la dette : 212K€,
- Capital de la dette 772K€:

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2021

LES PROGRAMMES D'ACTIONS

➔ Programme 1/ Valorisation du patrimoine historique : Le plan pluriannuel de restauration de la collégiale « Notre-Dame » et la finalisation de la tranche ferme

S'agissant du PPI de restauration de l'édifice, il a été validé en 2015 la réalisation d'un diagnostic de travaux sur la collégiale Notre-Dame qui subit l'outrage des années et se dégrade fortement.

Le plan pluriannuel de réhabilitation a été estimé à **environ 2 400 K€ HT financés à hauteur de près de 60% par la DRAC et le CD 27**. L'année 2019 a vu le démarrage de la tranche ferme, qui devra se terminer **fin du premier trimestre 2021 pour un montant de CP inscrit de 374K€ TTC en dépenses et 129K€ de recettes**.

Au regard de la situation sanitaire et de l'incertitude qui pèse sur les finances des collectivités territoriales et donc de la Commune sur les prochaines années, il a été fait le choix de reporter de plusieurs années les tranches conditionnelles. Le PPI ci-après tient compte de cette actualisation.

	TOTAL	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021
Dépenses					
Travaux	598 113		63 142	281 545	253 426
Honoraires architecte et cotraitants	149 110	113 989		4 866	30 255
Honoraires AMO	17 767	3 200	2 447	7 329	4 791
Contrôle phase conception	4 930		2 825	2 105	
Coordination phase travaux	4 345			3 897	448
Provision imprévus	32 750	6 630		2 225	23 895
TOTAL HT	807 015	123 819	68 414	301 967	312 815
TOTAL TTC	964 864	147 943	81 607	360 894	374 420
Recettes					
Drac	318 734		51 571	198 927	68 236
Département 27	138 433			77 230	61 203
TOTAL	457 167	0	51 571	276 157	129 439
Couts résiduels	507 697	147 943	30 036	84 737	244 981

Il est à noter que les désordres les plus importants ont été traités sur la tranche ferme des travaux.

Un budget d'entretien des toitures sera également inscrit au Budget primitif 2021, intégrant en outre l'église saint sauveur et la tour de l'horloge.

➔ Programme 2/Les projets de développement urbain et territorial

1- Les dispositifs portant « Opération de revitalisation du territoire » (ORT) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Il est à noter que la ville est inscrite dans le **dispositif « Opération de revitalisation du territoire » (ORT)**, outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité.

En outre, et conformément aux ambitions portées par l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Ville des Andelys a souhaité s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Dispositif partenarial d'une durée de 5 ans, l'OPAH-RU permet de renforcer l'action publique en faveur de l'amélioration du parc immobilier privé, par un accompagnement aussi bien sur les missions de conseil et d'ingénierie que sur les aides financières.

La stratégie d'intervention de SNA et de ses partenaires sur le centre-ville des Andelys s'organise autour de deux grands axes, en cohérence avec le projet global de requalification mené par la ville et les priorités d'intervention de l'Anah :

→ Un axe prioritaire en faveur de l'attractivité urbaine et immobilière par la reconquête de la vacance longue,

→ Un axe complémentaire pour renforcer l'aide à la mise à niveau des logements et la valorisation patrimoniale.

La participation financière complémentaire des collectivités SNA et ville des Andelys a pour objectif d'abonder sur les actions identifiées comme prioritaires :

- SNA renforcera les actions d'amélioration de performance thermique, d'adaptation des logements, ainsi que de réduction de la vacance et habitat dégradé en complétant les dispositifs financiers des partenaires **à hauteur de 138 500€ ttc sur cinq ans.**

- La ville interviendra sur les actions de lutte contre la vacance longue (habitat dégradé/rénovation énergétique) **à hauteur de 100 000€ ttc sur cinq ans à partir de 2021.**

2- Le dispositif « Petites Villes de Demain »

Dans ce prolongement, la ville des Andelys a été lauréate récemment du dispositif « Petites Villes de Demain ». Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants, des petites communes et des territoires aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Ce dispositif permet aux territoires sélectionnés de bénéficier d'un soutien accentué en ingénierie, leur permettant de concevoir et concrétiser un projet de territoire ambitieux, individualisé et partenarial.

Associant étroitement les Régions et les Départements, engagés de longue date dans la redynamisation des centre-bourgs, le programme rassemble également des financeurs résolument engagés tels que la Banque des territoires, l'ANAH, le CEREMA ou encore l'ADEME. Ce programme accompagnera pour 6 ans 1000 binômes commune(s)-intercommunalité avec un budget de 3 milliards déployé par l'Etat et ses partenaires. Il repose essentiellement sur trois piliers : apport en ingénierie, soutien thématique et mise en réseau.

3- La révision du Plan local d'urbanisme

- Les raisons de la révision et les objectifs poursuivis

La commune dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 05/10/2007.

Le PLU est le document stratégique qui traduit l'expression du projet urbain. Ce document n'étant pas par nature figé, il a fait l'objet de deux modifications le 24/02/2010 et le 13/04/2012 ; et d'une mise à jour le 27/06/2017.

Le PLU en vigueur ne tient pas compte des évolutions issues des lois récentes. Par ailleurs, ce dernier reste un outil complexe et difficile à appréhender : il est peu lisible, fait mention de beaucoup d'exceptions et reste parfois incompréhensible pour les administrés ou pour les professionnels.

Il reste également perçu comme étant trop rigide par rapport au cadre existant et ne répond plus aux besoins des habitants.

De plus, il est nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal notamment au vu des projets en cours menés par la Municipalité.

Au vu de ses éléments, il a été décidé par délibérations en date des 26 juin 2018 et 12 mars 2019 de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette révision doit répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAF, loi Macron...),
- Élaborer un projet de territoire communal équilibré et adapté
- Permettre la requalification de certains secteurs en pensant à un réaménagement d'ensemble (quartier du Levant, friches industrielles)
- Permettre le développement des activités touristiques et de services et maintenir des activités économiques et commerciales existantes
- Repenser la consommation foncière de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels
- Assurer la préservation de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue
- Prendre en compte le développement des technologies numériques
- Faciliter les déplacements, notamment en organisant les liaisons douces (piétonnes, cyclables...).

La révision du PLU s'appuie également sur la réalisation de plusieurs études FLASH, en cours ou à venir :

- Étude flash sur l'emprise Lavoisier (en lien avec l'EPFN – Cabinet Atelier de l'Ourcq) : réalisée en 2020.
- Étude flash sur l'emprise CLÉE/LES DANAIDES (en lien avec l'EPFN) : débutera au 1^{er} semestre 2021.

L'année 2021 sera consacrée à la finalisation de l'élaboration du PADD, sa traduction réglementaire et le lancement d'Opérations d'Aménagement Programmées (OAP). Il est prévu une adoption de la révision du PLU, 1^{er} trimestre 2022.

- La réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le levant et ses environs

La révision du Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours, doit à travers la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « poussée », mettre en perspective les contours du renouveau de ce bassin de vie. Cet OAP encadrée par l'article **R.151-8** du code de l'urbanisme aura donc pour objectif de préciser les conditions d'aménagements du quartier en précisant les attentes de la collectivité sur plusieurs thématiques allant de l'insertion architecturale à la mixité fonctionnelle et sociale du site.

La municipalité a préalablement souhaité que puissent être étudiées en profondeur les possibilités de reconversion du site à l'image de ce qui a pu être réalisé pour l'étude multi sites rendue le 25 septembre 2019.

La réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle validée lors du conseil municipal du 16 juin 2020 permet ainsi d'envisager la recomposition et la programmation sur ce secteur. Elle permet de définir un projet d'aménagement d'ensemble adossé à un bilan prévisionnel d'opération tout en intégrant des étapes de concertation et en précisant les modalités de réalisation offertes à la collectivité. Ce schéma de recomposition du quartier du Levant sera dès lors traduit dans le Plan Local d'Urbanisme par le biais de l'OAP « poussée ».

Le périmètre de l'étude inclue les Tours du Levant, en cours de déconstruction, et ses abords : la surface commerciale Intermarché, ainsi que d'autres secteurs résidentiels tels que Le Clos du Gambon ou Les Maraîchers.

L'étude pré-opérationnelle doit permettre de :

- Définir des programmations réalistes sur le site qui s'inscriraient dans la stratégie du territoire.
 - Définir les conditions de cette intervention en terme financier, juridique et opérationnel.
-
- ➔ Une vallée encaissée, où coule le Gambon. Ce cours d'eau peut déborder et devenir un torrent lors de fortes pluies.
 - ➔ Des coteaux à forte pente qui nécessitent une réflexion poussée sur les questions d'écoulement et ruissellement.
 - ➔ Un quartier, qui constitue le « troisième secteur » de la continuité urbaine des Andelys, après le petit Andelys et le Grand Andelys.
 - ➔ La ville s'est développée vers l'Est, en suivant le dessin de la vallée. Le quartier du Levant est situé en frange de la commune et doit composer avec le paysage rural, agricole et non-construit

Le financement de l'étude est assuré dans le cadre de la convention de partenariat Région Normandie/EPF Normandie 2017-2021. Le financement de l'étude est réparti de la façon suivante :

- • 35 % du montant TTC à la charge de l'EPF Normandie,
- • 40 % du montant TTC à la charge de la Région Normandie,
- • 25 % du montant TTC à la charge de la Ville,

Le coût pour la ville est estimé à 19 170€. Son rendu est prévu pour fin du premier semestre 2021.

4- La phase 2 du réaménagement urbain et paysager de la place poussin

La place « Nicolas POUSSIN », située entre le Cinéma et la Collégiale Notre Dame, emblème du cœur de ville commercial ne répond plus aujourd'hui qu'à une logique de stationnement et d'accueil du marché une fois par semaine. Aussi, il est souhaité par les élus, de disposer d'un espace public aménagé pour répondre aux besoins des piétons, usagers et des commerces. En redonnant de la luminosité à cette place, en la rendant accessible et en la dotant d'un mobilier urbain moderne et de qualité, l'objectif en 2019 était de lancer le coup d'envoi d'un renouveau urbanistique et paysager du cœur ville des Andelys tout en favorisant l'attractivité commerciale et ce en parallèle de la restauration de la collégiale Notre Dame. La phase 1 du projet a été réalisée dernier trimestre 2019 et a rempli ses

objectifs d'un projet ambitieux et novateur. L'année 2021 verra la réalisation de la phase 2 qui devrait se dérouler sur 10 mois.

Il est à noter que si le projet sera techniquement finalisé pour novembre 2021, il n'est pas impossible qu'une légère partie des crédits de paiement 2021 puissent être décalés à début 2022. En cette hypothèse, il conviendrait de voter une nouvelle modification de l'AP/CP.

AP/CP actualisé pour l'aménagement de la Place Poussin actualisé	TOTAL	2018	2019	2020	2021
Dépenses		Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Travaux	2 835 874		194 766	602 071	2 039 037
Honoraires MOE	164 559	39 813	87 903	7 760	29 083
Coordination sécurité	5 493		1 605	1 187	2 701
DIVERS (Veolia, Enedis,...)	93 271		39 036	6 935	47 300
TOTAL HT	3 099 197	39 813	323 310	617 953	2 118 121
TOTAL TTC	3 719 036	47 775	387 972	741 544	2 541 745
Recettes					
DSIL	600 000		180 000	81 064	338 936
REGON FRADT	350 000			152 067	197 933
DEPARTEMENT FDAT	700 000			261 270	438 730
FONDS DE CONCOURS SNA	60 000				60 000
FISAC	50 000		50 000		
TOTAL	1 760 000	0	230 000	494 402	1 035 598
Coûts résiduels	1 959 036	47 775	157 972	247 142	1 506 147

Il est à noter que la municipalité, conscient des désagréments que de tels travaux peuvent engendrer sur les commerçants locaux, a soutenu financièrement les commerces ayant subi un préjudice durant la phase 1 à hauteur de 20K€. Un tel dispositif d'indemnisation sera reconduit en 2022, au titre de la phase 2.

➔ Programme 3 : des actions environnementales vers une politique de développement durable

La ville s'est engagée depuis plusieurs années sur la thématique de la protection de l'environnement notamment à travers des actions ciblées auprès des scolaires, de la préservation de notre fleuve, de communication écocitoyenne...

En intégrant le développement durable dès le début de cette nouvelle mandature, nous répondons à une nécessité et à une urgence concrète, une conviction qui lie la majorité municipale andelysienne.

Ensemble, avec les citoyens, nous pouvons à notre échelle, répondre aux défis globaux.

Notre ville durable est une ville qui défend un projet politique qui s'appuie depuis décembre 2020 sur le Plan Climat Air Énergie territorial, sur la commission municipale Transition écologique – Biodiversité – Agriculture – Propreté, et prochainement sur la mise en place du Conseil environnemental qui verra son lancement en septembre 2021.

Le Conseil environnemental associera les forces vives du territoire (acteurs du territoire, citoyens, élus). Cette instance aura un rôle consultatif, elle formulera des avis et émettra des propositions sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, notamment en lien avec le PCAET **sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, le développement des filières vertes et de la mobilité propre, ...**

Favoriser la production alimentaire locale et biologique ainsi qu'à la demande des cantines scolaires qui vont devoir, d'ici à 2022, répondre à des objectifs d'approvisionnement dans le cadre de la loi EGALIM et du PCAET.

Le premier trimestre de l'année 2021 verra en outre le rendu de l'étude opérationnelle confiée à la SPL « Normandie axe seine » sur le renforcement du maillage de voies douces sur le territoire.

Pour rappel, les objectifs recherchés de cette étude sont les suivants :

- Permettre une connexion entre le Petit Andely jusqu'au quartier- Est pour les cyclistes et les piétons, en lien avec la seine à vélo et la promenade des prés.
- Etablir une liaison avec la place Nicolas Poussin et le cœur de ville,
- Identifier et valoriser le circuit avec les différents spots patrimoniaux, naturels et d'activités,

Les conclusions de l'étude permettront de connaître le tracé précis de la voie douce entre le petit Andely et le quartier-Est, les coûts associés et le phasage prévisionnel de l'opération. Ces éléments sont indispensables aux fins de recherche préalable des financements nécessaires au commencement des travaux prévus en 2022/2023.

Le coût global de cette étude est de 39K€ TTC payé sur les exercices 2020/2021.

➔ Programme 4 : le développement de l'école numérique

La révolution numérique est une chance pour l'école parce que les nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif. La Ville des Andelys en étroite collaboration avec les services de l'Inspection Académique de l'Eure et les équipes éducatives, a réalisé un diagnostic partagé (niveau d'équipement, moyens nécessaires pour la mise en œuvre du projet pédagogique) afin de connaître les besoins en matière d'école numérique.

La mise en place de l'école numérique sur la ville des Andelys participe à répondre en tout ou partie aux objectifs qui suivent :

- Développer les usages du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ;
- Rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire ;
- Favoriser la connexion et l'accès à la culture numérique ;
- Favoriser la relation entre les familles et l'école ;
- Favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires ;
- Mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège du territoire ;
- Développer un ENT ou une plateforme collaborative (pouvant être en lien avec le collège...) ;

Le projet de l'école numérique se décline en 3 phases et sur 3 ans :

L'année 2020 a vu la mise en place de la phase n°1 (coût de la phase 1 : 32 K€ TTC avec une subvention de 12 K€), de l'école numérique consistant en l'installation de :

- Vidéoprojecteurs interactifs EPSON pour les classes de primaire CM1/CM2 avec tableaux triptyques 120x200cm
 - ➔ Ecole Jean-Pierre Blanchard (2 classes),
 - ➔ Ecole Marcel Lefevre (3 classes),
 - ➔ Ecole Georges Pompidou (3 classes).
- Moniteurs tactiles SPEECHI SPEECHITOUCH pour les classes de maternelle Grande Section
 - ➔ Ecole Robert Debré (1 classe),
 - ➔ Ecole Jules Ferry (1 classe),
 - ➔ Ecole Georges Pompidou (2 classes).

L'année 2021 verra la réalisation de la phase 2 consistant en :

- La mise en place d'un ENT (Espace Numérique de Travail) afin de favoriser la relation entre les familles et l'école, favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires, mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège du territoire et informer les parents sur les actions des services municipaux.
- L'équipement des classes de cycle 2 des écoles élémentaires en vidéos projecteurs interactifs et les moyennes sections des écoles maternelles en moniteurs tactiles.

Un budget de près de 60K€ TTC sera donc mobilisé en 2021 pour la réalisation de ce projet. Cette opération est financée au titre de la DETR et par le fond de concours de SNA.

- ➔ **Programme 5 : la poursuite du plan de rénovation des voiries communales, d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de notre couverture de défense extérieure contre l'incendie**

L'année 2020 a vu prioritairement la réalisation d'aménagements de sécurité :

- Rue Raymond Phélip devant le collège Roger Gaudeau incluant un programme d'enfouissement des réseaux, en lien avec le SVVS ;
- Rue Henry Rémy devant le garage Chevalereau avec la suppression d'un Plateau ralentisseur et la réfection de Trottoirs-Caniveaux,

L'année 2021 verra l'inscription d'une participation financière due au SIEGE 27 au titre de l'enfouissement des réseaux, Rue R. Phelip, en 2020.

Au titre des travaux de voirie, le budget 2021 sera consacré :

- En lien avec Poste Habitat Normandie, à la **création d'un Réseau Eaux Pluviales, Avenue République,**
- **Au hameau de Villers, en lien avec le SVVS, à la réalisation d'aménagements de sécurité** incluant notamment la mise en place de coussins Lyonnais, ralentisseurs routiers en béton contrasté, sur la Rue des Mille Raies, pour un **montant estimé à 80K€ TTC.**
- **Sur la RD 125, traversée de Radeval, au lancement d'importants travaux de sécurisation, notamment piétonniers pour un coût de 342K€ TTC** (200K€ à la charge de la ville). Un montage financier est en cours d'élaboration avec le CD 27 permettant à la ville d'étaler sur 4 ans, dès 2021, sa participation.

Un budget sera également alloué pour améliorer notre couverture de défense extérieure contre l'incendie, lequel sera d'ailleurs subventionné par l'Etat et le CD 27 à hauteur de 50%.

Nous rappellerons en outre que la qualité des voiries s'apprécie aussi à l'entretien quotidien qui peut être réalisé. Le « plan propreté » de la ville, efficient depuis 2014 sera poursuivi, **avec la création, fin du 1^{er} trimestre, d'une brigade anti-incivilités** composée d'un agent assermenté chargé de réprimer les atteintes à la propreté de la Commune sur le domaine public (mégots, déjections canines, affichages et dépôts sauvages).

➔ **Programme 6 : la sécurisation des falaises**

Les travaux d'urgences ont bien été réalisés fin 2020. 50 tonnes d'éboulis et de terres ont été retirées durant cette opération qui a nécessité une équipe d'environ 6 personnes (travail à la pelle). Bien que la situation soit toujours fragile, l'objectif fixé par la collectivité a été atteint, la pression sur les aménagements ayant été sensiblement réduite.

La collectivité, dans un souci de transparence continue de travailler en collaboration étroite avec les services de l'État pour trouver la solution la plus adéquate à cette situation. A cet égard, il convient de préciser que le projet initialement arrêté fait encore l'objet de discussion, ce qui ne permet pas à la commune d'engager sereinement des travaux de grande ampleur. Des vérifications techniques complémentaires du BRGM sont actuellement en cours et la commune sera prochainement amenée à réinterroger le bureau d'étude GINGER TP, initialement mandaté.

Par ailleurs, des vérifications réglementaires liées au cadre d'attribution des subventions du fond BARNIER sont également en cours. S'ajoutent également les difficultés liées à la propriété des falaises pour ce périmètre. Pour rappel, l'attribution de ces subventions conditionne largement l'action de la municipalité. Dans cette attente, la municipalité estime donc nécessaire de compléter les travaux réalisés fin 2020, par un renforcement des clôtures existantes (dans la limite du techniquement possible). En effet la masse importante d'éboulis, depuis retirée, a notamment endommagé plusieurs parties de la clôture.

Un budget minimum de 11,4K€ sera mobilisé.

➔ Programme 7 : la création du nouveau commissariat de police

Le bâtiment, anciennement affecté au commissariat de police nationale de juillet 1817 à Avril 2000, ne répond plus à la réglementation du code en vigueur, n'est plus adapté pour permettre un travail d'équipe de qualité et un accueil satisfaisant du public.

Celui-ci est de surcroît devenu énergivore.

La Nature du projet est de transférer les installations actuelles de la police municipale des Andelys dans un bâtiment réhabilité répondant aux nouvelles normes énergétiques, rue Sellenick aux Andelys.

Projet réalisé sur deux exercices budgétaires et finalisé fin mars 2021, il mobilisera au titre de l'exercice 2021 près de 270K€ TTC.

Rappelons que cette opération est financée à hauteur de 40% par la DETR et la vente des locaux actuels pour 190K€.

➔ Programme 8 : le réaménagement, l'amélioration et la mise en accessibilité des bâtiments publics (sportifs, scolaires et associatifs)

1- Les travaux dans les bâtiments sportifs

L'année 2020 a vu la réalisation de 70 K€ de travaux au sein des infrastructures sportives et notamment l'implantation d'une nouvelle tribune de baseball pouvant accueillir en toute sécurité du public avec des places pour accès PMR.

L'année 2021 pourrait permettre d'envisager la réalisation d'une étude portant sur nos infrastructures sportives.

L'objectif est de diagnostiquer l'offre du territoire en équipements sportifs (aspects fonctionnels, réglementaires, techniques et d'utilisation) de manière à identifier les spécificités de l'offre actuelle, ses atouts et ses faiblesses, la qualité de réponse aux besoins. Sur la base de l'état des lieux, il s'agit de proposer des stratégies d'aménagement pertinentes et contrastées. Le devenir de chaque équipement sera précisé, l'étude fera ressortir les équipements dont la ville a besoin et quelles sont les conditions de maintien en service de ces équipements (investissement, évolution, réhabilitation, aménagement du territoire, etc.). Enfin, l'étude fera ressortir le scénario d'un nouvel équipement. Il regroupera :

- Le principe programmatique,
- Les investissements et coûts de fonctionnement prévisionnels,
- Les contours techniques et environnementaux de l'opération,
- Le délai estimatif des travaux.

L'année 2021 pourrait voir également la réalisation de travaux dans les équipements sportifs de la collectivité, notamment :

- Au Gymnase Boyer, avec le remplacement des canalisations d'eau pour 15 K€ TTC,
- Au Gymnase Houssays, de sécurisation des accès aux terrains de tennis pour 4,5 K€ TTC,
- Au stade Tomasini, de sécurisation des locaux (vestiaires et sanitaires) pour 6K€ TTC.

2- L'amélioration des locaux scolaires

Un budget d'environ 60K€ TTC pourrait être inscrit pour effectuer divers travaux dans les bâtiments scolaires, dont la restauration municipale. Un budget serait mobilisé pour réaliser les études et les diagnostics préalables au démarrage de la phase 2 des travaux de réfection de la toiture de l'école Pompidou.

3- L'amélioration des autres locaux publics et associatifs

Un budget de plus de 75K€ pourrait être mobilisé pour la réfection d'une partie de la toiture de la maison de la famille et des solidarités mais également des travaux de rénovation au « château des alcools ». En effet, il a été décidé d'affecter ces derniers locaux aux associations caritatives « restaurants du cœur et soreso » actuellement situées dans des bâtiments non adaptés.

4- La mise en accessibilité des bâtiments publics

Des crédits pourront être inscrits pour la poursuite de l'adap :

- Maison des associations,
- Toilettes gare routière....

La réalisation de ces projets pourrait être assurée avec les recettes suivantes :

- L'autofinancement ;
- Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels,
- Les cessions (immeuble Lecoq),
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour **303K€**,
- Le recours à l'emprunt sur des opérations structurées,
- Enfin des recettes plus marginales, telles que la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Équipement) dont les montants sont difficiles à appréhender.

L'année 2021, bien qu'encore marquée par le COVID 19, s'annonce riche en projets, marquée principalement par :

- La phase 2 des travaux de réaménagement de la place poussin,
- La finalisation de la réalisation de la tranche ferme de la restauration de la collégiale,
- La construction du nouveau poste de police,
- Des travaux de sécurisation dans les hameaux,
- Des travaux dans les bâtiments publics,
- La reprise des travaux d'accessibilité

Et le retour potentiel de manifestations culturelles, sportives... contribuant au bien vivre aux Andelys.

Le besoin en financement sera donc important et la poursuite de la politique d'optimisation des coûts et des moyens, nécessaire.

Dans un contexte international et national très instable, la municipalité continuera donc d'agir au plus près des besoins de andelysiens, **sans augmentation de la pression fiscale locale.**
